

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres de la Commission centrale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale libres subventionnés**

**A.Gt 18-09-2008**

**M.B. 05-11-2008**

**Modifications :**

A.Gt 30-03-09 (M.B. 12-05-09)

A.Gt 02-08-10 (M.B. 14-09-10)

A.Gt 16-03-11 (M.B. 02-05-11)

A.Gt 04-12-12 (M.B. 05-02-13)

A.Gt 25-02-14 (M.B. 09-04-14)

A.Gt 03-06-14 (M.B. 24-10-14)

A.Gt 11-12-14 (M.B. 10-02-15)

*(ce 11-12-14 est rapporté par A.Gt 09-04-15)*

A.Gt 22-10-09 (M.B. 08-12-09)

A.Gt 02-08-10 (M.B. 14-09-10)

A.Gt 24-03-11 (M.B. 02-05-11)

A.Gt 24-10-13 (M.B. 13-12-13)

A.Gt 31-03-14 (M.B. 10-06-14)

A.Gt 28-10-14 (M.B. 12-12-14)

A.Gt 09-04-15 (M.B. 22-04-15)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, notamment les articles 11, 13, § 1<sup>er</sup>, 14 et 25;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Com

munauté française du 1<sup>er</sup> octobre 2004 relatif à la composition de la Commission centrale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécial, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale libres subventionnés;

Vu la consultation des organes représentatifs des pouvoirs organisateurs et des organisations syndicales représentatives;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement obligatoire, du Ministre de l'Enseignement de promotion sociale et du Ministre de la Fonction publique;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 18 septembre 2008,

Arrête :

***modifié par A.Gt 30-03-2009 ; A.Gt 02-08-2010 ; A.Gt 16-03-2011 ; A.Gt 04-12-2012 ; A.Gt 24-10-2013 ; A.Gt 25-02-2014 ; A.Gt 03-06-2014 ; A.Gt 28-10-2014 ; A.Gt 11-12-2014 rapporté et modifié par A.Gt 09-04-2015***

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés en qualité de membres de la chambre compétente pour l'enseignement libre confessionnel de la Commission centrale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale libres subventionnés, ci-après dénommée «la Commission» :

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs :



**Remplacé par A.Gt 03-06-2014**

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. Eric DAUBIE	Mlle Justine MANNARTH
M. Stéphane HEUGENS	M. Philippe ENGLEBERT
Mme Bénédicte BEAUDUIN	M. Etienne FLORKIN
M. Patrick LENAERTS	M. Benoît DE WAELE
Mme Nelly MINGELS	Mme Nicole ZANUTEL
M. Danny BILLE	M. Joseph LEMPEREUR
Mme Stéphanie LEMAIRE	M. Bernard DELCROIX
M. Michel LAMBERT	M. Stéphane VANOIRBECK

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. Marc SOBLET;	Mme Marie-Anne FARINELLE ;
M. Clément BAUDUIN ;	M. Thierry DELHOUX ;
M. André BRÜLL ;	M. Charly Roland;
Mme Josiane VAN ACKER ;	M. Abdelkader BENMOUSSA;
Mme Annie COLARTE; [modifié par A.Gt 24-10-2013]	M. Léon DETROUX;
Mme Laurence MAHIEUX; [modifié par A.Gt 04-12-2012]	M. Raymond Marchand;
M. Michel HORENBEEK;	Mme Annie TAILDEMAN; [modifié par A.Gt 25-02-2014]
M. Jean-François GHYS [modifié par A.Gt 28-10-2014; A.Gt 09-04-2015].	M. Paul TYSEBAERT [modifié par A.Gt 09-04-2015]

**modifié par A.Gt 30-03-2009 ; A.Gt 31-03-2014 ; A.Gt 28-10-2014 ; A.Gt 09-04-2015**

**Article 2.** - Sont désignés en qualité de membres de la chambre compétente pour l'enseignement libre non confessionnel de la Commission :

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. Raymond VANDEUREN ;	M. Jean-Marie CAPOUILLEZ;
M. Michel BETTENS ;	Mme Helen BROWN; [remplacé par A.Gt 31-03-2014]
M. Yves DECHEVEZ	M. Joël HURARD;
M. Philippe DE MOL;	M. Herbert VAN MIEGHEM;
Mme Sylvie MATIS;	M. Jean-Marc HOYOUX; [remplacé par A.Gt 31-03-2014]
Mme Viviane PARENT-STRYCHAREK;	M. Charles TESSE; [remplacé par A.Gt 31-03-2014]
Mme Bénédicte BURTON;	M. Gil-Olivier DUMONT; [remplacé par A.Gt 31-03-2014]
M. Frédéric COLLINET [remplacé par A.Gt 31-03-2014].	M. Robert ORTMAN.



- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. Alex DUQUENE ;	M. Jean-Pierre PERIN ;
M. Francis CLOSON ;	Mme Joëlle SILIEN;
Mme Rita DE HOLLANDER;	M. Joseph THONON ;
M. Thierry COMPERE;	Mme Michèle HONORE ;
Mme Anne-Marie FONTAINE ;	M. Michel MATIS ;
Mme Josiane VAN ACKER ;	M. Luc ANDRIS ;
M. Charles MALISOUX ;	M. Clément BAUDUIN ;
M. Jean-François GHYS [remplacé par A.Gt 28-10-2014 ; A.Gt 09-04-2015]	M. Marc MANSIS [remplacé par A.Gt 09-04-2015]

*remplacé par A.Gt 22-10-2009 ; A.Gt 24-03-2011*

**Article 3.** - Mme Sylviane Molle, directrice, est désignée en qualité de présidente de la Commission.

*remplacé par A.Gt 22-10-2009 ; A.Gt 24-03-2011*

**Article 4.** – M. Jan Michiels, directeur f.f., est désigné en qualité de président suppléant de la Commission.

**Article 5.** – [...] *abrogé par A.Gt 24-03-2011*

**Article 6.** – [...] *abrogé par A.Gt 24-03-2011*

**Article 7.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> octobre 2004 relatif à la composition de la Commission centrale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécial, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale libres subventionnés est abrogé.

**Article 8.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

**Article 9.** - Le Ministre de l'Enseignement obligatoire ayant le statut dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 18 septembre 2008.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de la Fonction publique,

M. DAERDEN

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Ch. DUPONT

Le Ministre de l'Enseignement de promotion sociale,

M. TARABELLA